

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 22.07.08

Date de convocation : 3 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux

Le 9 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Pouvoir à M. Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT – MARCHÉ "TRI DES EMBALLAGES"
Ouverture des plis, analyse des offres et lancement des négociations

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SDEE procède habituellement à l'ouverture des plis et à l'attribution des marchés publics relevant d'une procédure formalisée.

Il précise qu'au vu de l'article L. 1414-2 du CGCT qui fixe le rôle de la CAO, celle-ci a pour attribution obligatoire de désigner le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens. L'ouverture des plis, pour sa part, ne nécessite plus le recours obligatoire à la CAO.

Dans un souci d'efficacité, et pour permettre une analyse détaillée des offres avant leur présentation en CAO, il est proposé d'autoriser l'ouverture et l'analyse des offres reçues pour le marché "Tri des emballages 2023-2026", ainsi que la mise en œuvre d'une éventuelle phase de négociation avec les différents soumissionnaires.

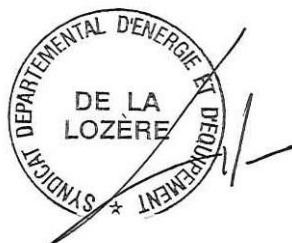
**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

AUTORISE l'ouverture des plis, l'analyse des offres reçues et le lancement éventuel d'une phase de négociation avec les différents soumissionnaires du marché "Tri des emballages 2023-2026", avant présentation en Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christian ROUX".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.